

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 01 Octobre 2020

L'an deux mil vingt et le premier Octobre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BUS-LA-MÉSIÈRE, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Mr BARBIER Guillaume, Maire

Etaient présents :

POIZEAUX Nicole,
BARBIER Guillaume,
BLANCHARD Philippe,
MANSARD Alain,
POIZEAUX Patrick,
VANNES Marc,
CORDONNIER Manhattan
DELY Jean-Michel
HERIN Christophe
BOISSIERE Rhida

Etait absente excusée : Mme Brigitte CRESPEL

ORDRE DU JOUR

- **Présentation des devis pour les travaux de la salle des fêtes**
 - o Diagnostique
 - o Isolation
 - o Electricité
 - o Réglage éclairage public
- Fixation pour le prix de vente du bois à la coupe
- Délibération CCID
- Délibération transfert des pouvoirs de police à la CCGR.
- Délibération pour l'approbation de GRVILLERS au SISCO
- Paiement du Titre : Frais de fonctionnement scolaire Lassigny
- Mis en place de bons scolaires
- Demande d'achat d'un terrain Communal
- Présentation de l'application « Tu captes »
- Signature des PV

1- Présentation des Devis

Monsieur le Maire indique au Membre qu'il a reçu des devis pour la mise au norme de la salle des fêtes afin de pouvoir continuer mettre celle-ci à la disposition du public.

Il présente les devis de l'entreprise DEKRA ET SOCOTEC pour le Diagnostic sécurité incendie de la salle des fêtes.

- o Le devis de l'entreprise SOCOTEC est de 2028.00€ TTC
- o *Le devis de l'entreprise DEKRA est de 1350.00€ HT*

Vote : unanimité pour le devis DEKRA

Monsieur Le Maire présente 3 Devis pour L'isolation de la salle des Fêtes

Tableau comparatif de l'isolation

○ COMPARATIF DEVIS ISOLATION MURS INTERIEURS

Entreprise	Détails la prestation	Prix HT
DETERPIGNY	Laine de verre 120mm GR32 R3.75 Armature métallique finition bandes +BA13	8360 €HT
MALLET DUVAL « certifié RGE »	Laine de verre GR32 140mm R35 Armature métallique +BA13+bande de finition	4322€HT
SAS JOUARD « certifié RGE »	Laine de verre GR32 100mm R3.15 Armature métallique +BA13+Joint	6769€HT
Observations		

○ COMPARATIF ISOLATION MURS EXTERIEURS

Entreprise	Détails la prestation	Prix HT
DETERPIGNY	Laine de verre 120mm GR32 R3.75 Armature Bois Habillage PVC Avec couleur au choix	8280 €HT
MALLET DUVAL « certifié RGE »	Panneau Isolant ECAP GREY 120mm R.3.85 (polystyrène)+ enduit mortier liant acrylique couleur crème coton	3171€HT
SAS JOUARD « certifié RGE »	Ossature Bois +Laine rockmur 75mm R 2.10 +grille anti rongeur +bardage extérieur bois +finition zinc quartz	9522€HT
Observations		

Soit total isolation :

DETERPIGNY = 16640.00€ HT

MALLET DUVAL= 7493.00€ HT

SAS JOUARD= 16291.00€ HT

○ COMPARATIF ISOLATION AU DESSUS DE LA CUISINE ET WC

Entreprise	Détails la prestation	Prix HT
SAS JOUARD « certifié RGE »	Flocons de Laine de roche Pas de précision sur le l'épaisseur ?	1147€HT
GERVAIS « certifié RGE »	Laine de verre IBR 30 cm épaisseur.	1780.50€HT
MALLET DUVAL « certifié RGE »	Laine de verre revêtue de Kraft IBR revêtu de Kraft 300 2.6*1.5 R=7.50m2 K/W	1985€HT
Observations		

○ COMPARATIF DEVIS ISOLATION PLAFOND

Entreprise	Détails la prestation	Prix HT
DETERPIGNY	Descente de plafond à 3m Isolation par dalle de Styrodur de 120mm R4.15+ finition	10980€HT
MALLET DUVAL « Certifié RGE »	Descente de Plafond 3m dalle Perla 600*600*200 R5.90) Acoustique Anti feu + finition	4354€HT
SAS JOUARD « certifié RGE »	Descente de plafond à 3m (laine de verre 300mm R8+BA13+finition)	4994€HT
Observations		

DEVIS ELECTRICITE +ECLAIRAGE

○ CHAUFFAGE

Entreprise	Détails la prestation	Prix HT
GOSENT	2 aérothermes 6 KW (salle) 2 radiateurs électriques (WC)	2868€HT
GERVAIS « Certifié RGE »	2 aérothermes 6 KW avec thermostat Ambiance. 1 radiateur électrique 1000w (WC) Démontage et enlèvement anciennes chaudière)	3071.76€HT
Observations		

○ ELECTRICITE+ECLAIRAGE

Entreprise	Détails la prestation	Prix HT
SICAE	Passage de 6Kwa mono en 18 Kwa triphasé	489.59€HT
DRAIN « certifié RGE »	Eclairage (5 caissons led 600*600 commandé variateur) Eclairage extérieur 2 hublots led 2 prises extérieur 2 prises cuisine 2 prises entrée 3 prises estrade 3 prises dans la salle 3 bloc éclairage sécurité+ télécommande. Tableau de protection 3 Différentiels BIP 6 3A 20 Disjoncteurs uni+n10-16A Montage Alimentation 2 aérothermes +convecteur WC	4164€HT 1026€HT
GOSSANT	10 caissons led (600*600avec commande de variateur) Eclairage extérieur 3 led hublot 1 prise de cuisine 5 blocs de secours Tableau de protection	4566€HT
COPPEE	Dépose installation existante Coffret électrique 10 A éclairage 16 A prise courant 20 A chauffe-eau Prise terre Eclairage 12 leds de 40 (interrupteur va et vient + 2 prises Blocs de secours 5 Eclairage extérieurs 3 leds +2 prises	7391€HT
Observations		

2- Fixation du prix de bois à la coupe

Monsieur Le Maire ,

Propose aux membres du conseil de fixer le prix du bois de la commune à la coupe

Il est proposé un montant compris entre 10 et 15 € selon les essences de bois

Vote : unanimité

3- Délibération CCID (commission communale des impôts directs)

Monsieur le Maire rappelle que,

L'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Soit : Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants. La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal. Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune. Par ailleurs, l'article 44 de la loi de finances rectificative pour 2011 modifie les règles de fonctionnement de la commission communale des impôts directs en prévoyant la présence éventuelle et sans voix délibérative d'agents de la commune ou de l'EPCI dans les limites suivantes :

-1 agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants ;

-3 agents au plus pour les communes dont la population est comprise entre 10 000 et 150 000 habitants ;

- 5 agents au plus pour les communes dont la population est supérieure à 150 000 habitants.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux.

Vote : Unanimité

4- Délibération transfert des pouvoirs de police à la CCGR

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-1 et L.2212-2 relatifs aux pouvoirs de police du Maire ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-9-2 relatif au transfert des pouvoirs de police du Maire à la Présidente de la Communauté de Communes du Grand Roye ;

VU les statuts de la Communauté de Communes du Grand Roye ;

CONSIDERANT que la Communauté de Communes du Grand Roye exerce une compétence en matière de collecte des déchets ménagers – assainissement non collectif – création, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage – voirie (uniquement pour les communes de l'ex Communauté de Communes du canton de Montdidier) - habitat ;

CONSIDERANT que l'exercice de ces compétences par la Communauté de Communes implique le transfert automatique de certains pouvoirs de police du Maire attachés à ces compétences à Madame la Présidente de la Communauté de Communes du Grand Roye ;

CONSIDERANT que dans l'exercice des fonctions d'un Maire, il est nécessaire de conserver certains pouvoirs de police ;

5- Délibération pour l'approbation de GRIVILLERS au SISCO

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil que la Commune de GRIVILLERS a fait sa demande d'adhésion au sein du SISCO à partir du 01/01/2020 et il propose que le conseil accepte cette adhésion.

Vote : Unanimité

6- Païement du Titre : Frais de fonctionnement scolaire auprès de la trésorerie de Lassigny

Monsieur le Maire explique au membre du conseil que suite au refus tardif de la commune pour la scolarisation d'un enfant du village dans un autre RPI, la commune est redevable de la somme de 710 € auprès de la trésorerie de Lassigny et propose de payer exceptionnellement ce titre afin de faire cesser les relances.

VOTE : Unanimité

7- Demande d'achat d'un terrain Communal

Monsieur Le Maire,
Informe les membres du conseil que Monsieur Campion souhaite acquérir la parcelle situé derrière sa maison auprès de la commune afin de pouvoir l'entretenir.

8- Présentation de l'application « Tu captés »

Monsieur Le Maire,
Présente à l'ensemble des membres du conseil l'application « tu captés » qui permet de relayer les difficultés de connections internet.

EMARGEMENT

Les membres du conseil étant :

NOMS	PRENOMS	SIGNATURES	ABSENTS	EXCUSES	POUVOIRS
BARBIER	Guillaume				
HERIN	Christophe				
MANSARD	Alain				
BLANCHARD	Philippe				
VANNES	Marc				
CORDONNIER	Manhattan				
DELY	Jean-Michel				
BOISSIERE	Ridha				
POIZEAUX	Patrick				
POIZEAUX	Nicole				
CREPEL	Brigitte				